

## Plan local de développement durable

### Arrondissement de Verdun

- **ORIENTATION 1 - Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.**
  - **OBJECTIF 1 - Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.**
    - **ACTION 1** Élaborer et mettre en oeuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise.
      - *Participer à la mise en oeuvre du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité montréalaise.*
    - **ACTION 2** Réduire la dépendance à l'automobile.
      - *Poursuivre l'implantation et l'installation de nouveaux supports pour vélos.*
        - *Aménager des stationnements pour vélos dans les secteurs achalandés.*
      - *Soutenir les projets du Plan de transport se réalisant sur le territoire de l'administration locale.*
        - *Poursuivre les démarches visant à aménager des bandes cyclables est-ouest.*
      - *S'assurer que les projets de développement et les secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée soient novateurs et répondent aux exigences de l'administration municipale en matière de densification, de mixité des fonctions, de réduction de l'offre en stationnement, d'aménagement du domaine public qui favorise l'utilisation du transport collectif et des modes actifs ainsi que l'implantation d'espaces dédiés aux vélos, aux vélos en libre service, à l'autopartage, etc.*

- Favoriser, lorsque possible, des cases de stationnement réservées à l'autopartage.
  - Encourager les alternatives à l'automobile traditionnelle.
  - Faire des représentations pour étendre, selon les besoins, le service de vélos en libre-service sur le territoire de l'arrondissement
- **ACTION 3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments municipaux existants et des nouveaux bâtiments municipaux.**
- Mettre progressivement en oeuvre les mesures sur l'énergie contenues dans la Politique de développement durable dans les édifices municipaux, notamment la mise en place d'un programme d'efficacité énergétique pour chacun des bâtiments municipaux le nécessitant.
  - Mettre graduellement en place un programme de verdissement pour tous types de bâtiments (murs et toitures).
  - Éliminer au fil des ans les systèmes de réfrigération aux halocarbures qui contiennent des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et des CFC dans les arénas.
  - Remplacer de façon progressive les réfrigérateurs vieillissants dans les bâtiments municipaux et s'assurer d'en disposer de la manière la plus écologique possible.
  - Favoriser l'utilisation des modes d'énergie non traditionnels (géothermie, solaire, etc.) selon les normes environnementales en vigueur.
- **ACTION 4 Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels.**
- Acquérir, lorsque possible et pertinent, des véhicules écoénergétiques.
  - Intégrer aux véhicules existants, lorsque possible et pertinent, la technologie de pointe dont l'efficacité est reconnue (ex. : coupe-moteur automatique).
  - Sensibiliser les employés assignés à la conduite de véhicules, à conduire de façon écologiquement responsable.
  - Faire respecter la réglementation prohibant la marche des moteurs au ralenti.

- **ACTION 5** Encourager l'électrification des transports.
  - *Acquérir, lorsque possible et pertinent, des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.*
  - *Analyser la possibilité et la pertinence d'installer éventuellement des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables à certains endroits sur le territoire.*
  
- **ACTION 6** Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques.
  - *Faire la promotion de campagnes de sensibilisation de type « Défi-climat » auprès des employés.*
  - *Participer à d'autres campagnes publiques de sensibilisation aux changements climatiques.*
  
- **ACTION 7** Favoriser la réduction des GES par les aménagements routiers et le mobilier urbain.
  - *Appliquer les moyens de régulation adaptés à la circulation et correspondant aux normes du ministère des Transports du Québec (MTQ).*
  - *Favoriser, lorsque possible et pertinent, l'aménagement de carrefours giratoires lors de réaménagements routiers.*
  - *Synchroniser autant que possible la programmation des feux de circulation.*
  
- **OBJECTIF 2 - Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (30 µg/m<sup>3</sup>) d'ici 2020.**
  - **ACTION 8** Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain.
    - *Participer à des campagnes d'information sur les effets sur la santé du chauffage au bois auprès des citoyens résidant sur le territoire de l'administration locale.*
  
  - **ACTION 9** Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments municipaux.
    - *Éliminer graduellement le mazout léger pour le chauffage des bâtiments de l'administration locale.*

- **ORIENTATION 2 - Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.**
  - **OBJECTIF 3 - Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année.**
    - **ACTION 10** Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique.
      - *Inciter les constructeurs privés, publics et communautaires à développer des produits résidentiels répondant aux attentes des familles.*
      - *Poursuivre les interventions en habitation qui contribuent à l'amélioration générale de la qualité de vie des résidents.*
      - *Promouvoir et stimuler la création, à partir du bâti existant, de logements sociaux, de logements abordables ou de coopératives d'habitation.*
      - *Encourager la transformation ou le regroupement de deux logements de façon à offrir des aménagements recherchés par les divers types de familles.*
      - *Favoriser la construction de logements adaptables pour des personnes à mobilité réduite.*
    - **ACTION 11** Aménager des quartiers durables
      - *Participer aux projets de quartiers durables qui se réaliseraient à l'échelle locale par le biais du programme Quartiers 21 d'ici 2015.*
      - *Mettre en oeuvre, dans le cadre des grands projets de développement et la planification des secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée, les principes inscrits dans la Charte des milieux de vie montréalais du Plan d'urbanisme de manière à aménager les milieux de vie existants et futurs qui soient complets et diversifiés en terme de variété de logements, d'espaces verts, de commerces, de services et d'équipements collectifs adaptés et accessibles pour tous les types de ménage ainsi qu'axés sur la mobilité urbaine durable.*
      - *Favoriser le maillage des projets de logements sociaux et communautaires avec des interventions qui contribuent à l'amélioration globale des quartiers (verdissement, réaménagements extérieurs, apports de services et de locaux communautaires, etc.).*
      - *Poursuivre la mise en oeuvre le Plan d'action sur l'accessibilité universelle.*

- *Appliquer, lorsque justifié, des mesures d'atténuation appropriées de la circulation.*
- *Promouvoir le développement durable auprès des tables locales de concertation financées par l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.*
- *Assurer le déploiement local de l'offre de diffusion municipale pour les spectacles et les expositions et améliorer la qualité et l'adéquation des lieux de diffusion.*

▪ **ACTION 12** Apaiser la circulation.

- *Poursuivre la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation à l'échelle locale qui tiennent également compte du transport d'urgence, de la sécurité incendie et des routes de camions*
- *Lors de la planification de tous travaux de réfection routière, analyser systématiquement l'aménagement de la rue pour y intégrer, autant que possible, des mesures d'apaisement de la circulation, des aménagements favorisant les déplacements actifs ainsi que des mesures de verdissement.*

▪ **ACTION 13** Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur.

- *Participer à la mise en oeuvre de la Stratégie sur le verdissement et la biodiversité.*
- *Adapter les outils règlementaires et critères d'aménagement de façon à maximiser le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur pour les nouveaux projets d'aménagement et de développement. Ces normes seraient notamment applicables aux aires de stationnement, aux toits et terrasses, aux nouveaux lotissements, aux domaines public et privé, etc.*
- *Mettre en oeuvre des actions de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur (plantation, aménagement de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts).*
- *En lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, développer des approches novatrices en matière d'agriculture urbaine.*
- *Créer des espaces verts, notamment dans le cadre de nouveaux projets immobiliers.*
- *Favoriser, dans la mesure du possible, l'aménagement de jardins communautaires.*

- Étudier la possibilité d'aménager un jardin communautaire sur le toit du stationnement Éthel.
- **ACTION 14** Valoriser Montréal comme milieu de vie familial.
    - *Implanter des haltes familles dans les immeubles municipaux le nécessitant.*
    - *Améliorer la promotion des activités familiales : doter le site Web de l'arrondissement d'une section famille pour faire la promotion des activités.*
    - *Poursuivre, selon les besoins, le programme de subvention pour l'achat de couches lavables.*
    - *Favoriser, de façon continue, l'intégration de la composante « famille » dans toutes les stratégies de communication.*
- **ORIENTATION 3 – Pratiquer une gestion responsable des ressources**
    - **OBJECTIF 4 - Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000.**
      - **ACTION 15** Réduire les fuites d'eau et les usages illicites.
        - *Mettre en place un plan d'identification et de réparation des fuites de réseaux.*
        - *Adopter un règlement encadrant l'arrosage des terrains privés.*
        - *Mettre en place un programme de sensibilisation des citoyens à l'importance de l'économie de l'eau potable (fuites, consommation et eau de pluie).*
        - *Mettre à la disposition des citoyens des barils pour la récupération de l'eau de pluie.*
      - **ACTION 16** Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.
        - *Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments.*
        - *Inclure les spécifications des appareils efficaces dans les devis et les appels d'offres.*
        - *Inciter les promoteurs immobiliers (résidentiel, commercial, institutionnel) à mettre en place des systèmes et des appareils économisant l'eau potable.*

- **OBJECTIF 5 - Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau.**
  - **ACTION 17** Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source.
    - *Intégrer, lorsque possible et pertinent, des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration (dont les milieux humides) dans les projets d'aménagement, incluant sur rue, ainsi que dans les grands stationnements privés.*
    - *Sensibiliser les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie et en faire la promotion (ex. : débranchement de gouttières ou utilisation de barils de récupération des eaux de pluie).*
    - *Adapter les outils règlementaires et les critères d'aménagement rendant obligatoire, selon le milieu, l'aménagement d'espaces libres végétalisés autour des bâtiments par lesquels l'eau de pluie pourrait être interceptée et intégrer ces outils au futur Plan de développement urbain.*
    - *Poursuivre la mise en place de bassins de rétentions municipaux.*
    - *Poursuivre l'implantation de réseaux de subsurfaces en ajout des réseaux combinés*
  - **ACTION 18** Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial
    - *Prévenir et prendre les mesures pour faire corriger les situations de raccordements inversés sous sa responsabilité.*
- **OBJECTIF 6 - Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des Résidus Domestiques Dangereux (RDD), des résidus de Construction, Rénovation, Démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.**
  - **ACTION 19** Implanter des mesures de réduction à la source.
    - *Bannir les bouteilles d'eau à usage unique des édifices municipaux et favoriser l'installation de fontaines d'eau potable aux endroits appropriés.*
    - *Remplacer le plastique no 6 dans les comptoirs alimentaires sous sa juridiction.*

- *Implanter l'impression recto verso, mettre en place des programmes d'économie de papier.*
- **ACTION 20** **Implanter des mesures de récupération et de valorisation**
  - *Offrir, lorsque possible, la collecte des matières organiques aux citoyens (dans les bâtiments de huit logements ou moins).*
  - *Détourner les résidus de Construction, Rénovation, Démolition (CRD) de l'élimination et les acheminer vers des centres de traitement.*
  - *Maintenir une seule collecte de déchets par semaine.*
  - *Doter progressivement les endroits publics de bacs de recyclage*
  - *Poursuivre le programme de sensibilisation au 3RV (Réduire, Réutiliser, Recycler et Valoriser) par la visite systématique des immeubles et offrir aux citoyens les outils adéquats pour assurer leur adhésion à ce programme.*
  - *Continuer à promouvoir les activités de compostage sous toutes ses formes.*
  - *Modifier la réglementation de manière à obliger l'installation d'une chute à recyclage dans les édifices en hauteur.*
  - *Interdire les chutes à déchets dans les bâtiments en hauteur.*
- **ACTION 21** **Tenir des événements écoresponsables**
  - *Tenir des événements écoresponsables (incluant les événements et les réunions de toutes tailles).*
  - *Sensibiliser les promoteurs tenant des événements sur le domaine public à la gestion écoresponsable d'événements.*
- **ORIENTATION 4 - Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.**
  - **OBJECTIF 7 - Faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020.**
    - **ACTION 22** Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts.

- *Se doter d'outils réglementaires favorisant l'intégration harmonieuse en milieu urbain d'appareils de production d'énergie verte (éoliennes, panneaux solaires et autres).*
  - *Analyser la pertinence d'intégrer le concept d'écoconditionnalité dans la délivrance des permis de construction neuve.*
- **OBJECTIF 8 - Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010.**
- **ACTION 23** Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable.
  - **ACTION 24** Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification.
    - *Promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments plus écologiques sur le territoire.*
  - **ACTION 25** Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux.
    - *Participer aux rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur le thème de la certification et des programmes environnementaux.*
- **ORIENTATION 5 – Améliorer la qualité des milieux naturels et des espaces verts.**
- **OBJECTIF 9 - Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007.**
- **ACTION 26** Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.
    - *Participer à l'élaboration d'un cadre de collaboration pour créer, protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.*

- *Réaliser, selon les disponibilités budgétaires, l'inventaire du parc arboricole, élaborer un plan visant la mise en place d'un programme de suivi et d'entretien de la foresterie urbaine sur le domaine public, conformément aux obligations dictées par la Politique de l'arbre de la Ville de Montréal.*
  - *Appuyer les intervenants responsables du parc arborescent et s'assurer qu'ils demeurent bien formés aux plus récentes techniques d'intervention en foresterie urbaine et en architecture des arbres.*
  - *Continuer à encadrer de façon rigoureuse l'abattage d'arbres partout sur le territoire.*
  - *Poursuivre la gestion écologique du Domaine Saint-Paul.*
- **ACTION 27** Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.
    - *Contribuer à la mise en oeuvre de la Stratégie de biodiversité et de verdissement.*
    - *Aménager, lorsque possible, des infrastructures vertes (plantation, aménagement de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts).*
      - *Finaliser l'acquisition des berges derrière le chemin du Golf.*
- **ACTION 28** Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation
    - *Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une plate-forme commune d'information relative à la biodiversité.*
    - *Signer la Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement.*
    - *Informers et sensibiliser les employés et les citoyens de l'arrondissement à l'importance de la conservation des milieux naturels.*
- **ACTION 29** Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.
    - *Participer à l'élaboration d'un programme de gestion écologique des espaces verts.*
      - *Poursuivre et enrichir le programme d'inventaire et de suivi des espèces vulnérables.*

- *Mettre en place un programme réaliste d'éradication ou de contrôle des espèces envahissantes ou indésirables.*
  - *Adapter les méthodes de tonte de gazon et d'entretien des pourtours des arbres de manière à éviter les blessures à leur base.*
  - *Favoriser et promouvoir l'herbirecyclage.*
  - *Diffuser l'information concernant notre gestion écologique (sans pesticide) des espaces verts de l'arrondissement*
- **Volet social**
    - **ACTION 30** Être solidaire.
      - *Faire affaire, lorsque possible, avec des entreprises d'économie sociale.*
    - **ACTION 31** Être équitable.
    - **ACTION 32** Assurer la relève.
- **Volet corporatif de développement durable.**
    - *Intégrer les considérations environnementales dans la planification de travaux, de services et d'activités, dans les changements règlementaires et dans la rédaction de futurs règlements.*
    - *Définir et intégrer les objectifs et applications environnementaux à tous les niveaux municipaux (directions, services, etc.).*
    - *Mettre en place un programme visant à informer, sensibiliser et former les employés de l'arrondissement aux empreintes écologiques de leur travail.*
    - *Informer et sensibiliser les employés de l'arrondissement à l'importance de la conservation des milieux naturels.*

**Présenté au conseil d'arrondissement pour adoption  
le 3 avril 2012**